

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 79

Jean COUPE

N/Référence : JC/nv/1036

DATE : 21 février 1995

OBJET : fermeture des conteneurs principaux

MATERIELS CONCERNÉS : parachutes école et équipements Tandem.

TEXTE :

Le Conseil Technique Permanent porte à votre connaissance les deux problèmes suivants relatifs à l'utilisation de "joncs" pour la fermeture de conteneurs principaux.

- Parachutes école

Un modèle de jonc est fabriqué avec retour d'une extrémité du "jonc" bloqué par un sertissage. Ce dernier, s'il est engagé après le "loop" de verrouillage, peut constituer un point de blocage et compromettre ainsi l'ouverture du conteneur (photos 1 et 2).

En conséquence, lors du contrôle des matériels équipés de ce type de "jonc", s'assurer que le sertissage est bien en retrait du "loop" de verrouillage.

- Equipements Tandem

Deux incidents, l'un de retard, l'autre de non extraction des "joncs", nous ont été signalés, le dernier ayant conduit à la mise en oeuvre du secours, R.S.E. toujours en traînée.

Dans les deux cas, les sauts étaient effectués avec passagers légers et R.S.E. totalisant plus de 300 sauts.

L'étude de ces incidents a mis en évidence, pour ces conditions limites de saut, que l'engagement des "joncs", jusqu'à mise en butée sur le "loop" augmentait la résistance à l'extraction de ces derniers.

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F

35, rue Saint Georges
75009 PARIS
C.C.P. n° 7692-23 T PARIS
N° SIRET 784 405 912 00014
A P E 9 2 6 C
Tél : (1) 44 53 75 00
Fax : (1) 48 78 45 42
3 6 1 5 F F P

En conséquence, pour améliorer les conditions d'extraction des "joncs" **ne pas engager ces derniers en totalité mais laisser 2 cm** qui favoriseront la formation d'une courbe qui aidera au glissement de ces joncs. La longueur d'engagement "des joncs" pourrait être limitée de construction par la pose d'un tunnel-guide d'une longueur adaptée (exemple : tunnel de guidage des extrémités des câbles de libération).

DECISION FEDERALE : Application des directives du C.T.P.

DATE D'APPLICATION : Dès réception.

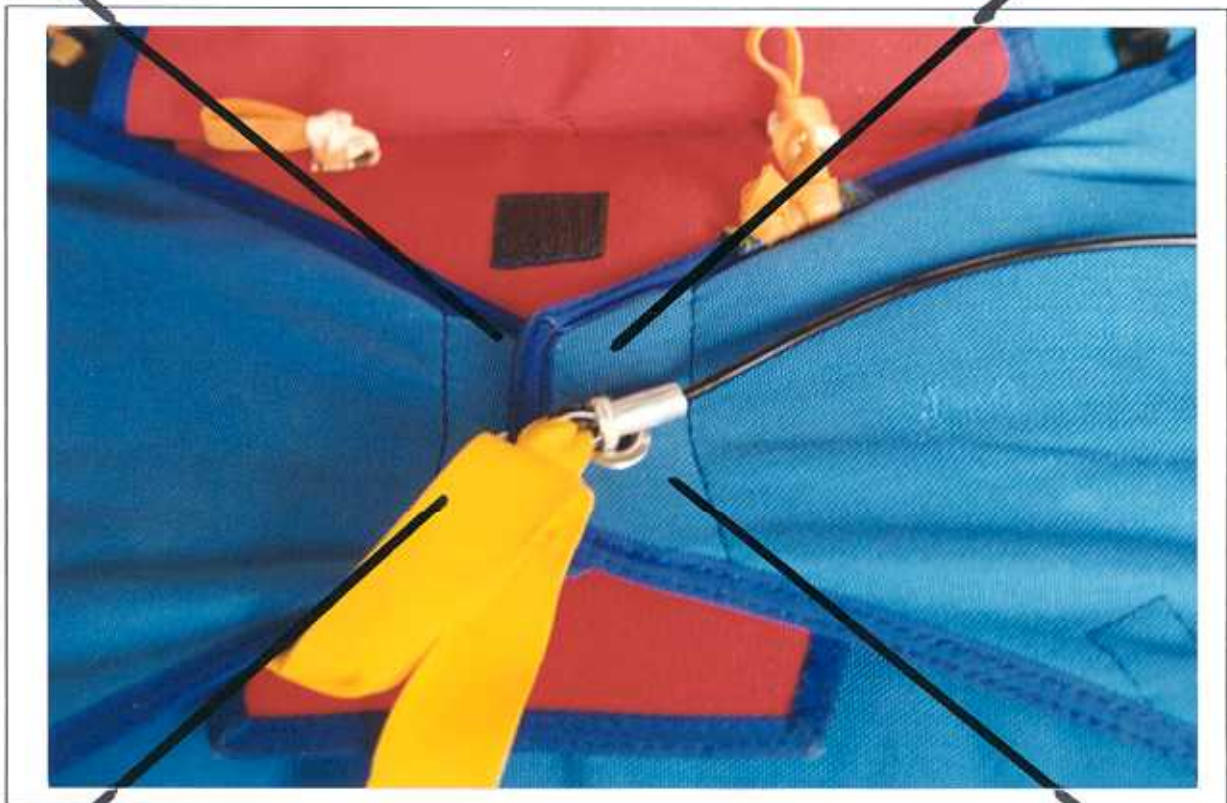
DIFFUSION :

- Président F.F.P.
- Directeur Technique National
- Directeurs Techniques
- Réparateurs de parachutes
- Moniteurs Tandem
- Membres du C.T.P.
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- Paramag - Les Hommes Volants
- Messieurs : Y. CHALOIN - J.C. FRANÇOIS - J.F. PRUNIER
- Parachutes de France - Parachute Shop - Parafun - Toutazimut - OJB

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 79



1 - SERTISSAGE CORRECTEMENT DISPOSE



2 - SERTISSAGE ENGAGE AU-DELA DU LOOP INTERDISANT L'EXTRACTION DU JONC